



## PROJET ASSOCIATIF LES VALLEES



**2021-2026**

IME – SESSAD – POLE IRIS – 29, rue Beaumanoir – 22 100 DINAN

## PREAMBULE

L'Association Les Vallées, créée en 1967, est l'héritière d'une riche histoire au service des enfants, depuis la fin de la première guerre mondiale.

L'histoire institutionnelle plus récente a été mouvementée, marquée par une certaine instabilité et des difficultés à adopter des orientations stratégiques claires. Ce contexte explique en partie le non aboutissement de la rédaction du projet d'établissement depuis 2010, malgré les nombreux groupes de travail menés en interne. L'ARS l'avait mentionné dans son premier rapport d'inspection en 2017. Le dernier rapport de la Cour des Comptes de 2020 le mentionne également.

Face à ces constats, le Conseil d'Administration de l'Association a pris les mesures suivantes :

- Organisation d'une journée de séminaire en septembre 2020, puis de groupes de travail communs entre l'équipe de direction et le Conseil d'Administration pour définir les orientations stratégiques associatives à 5 ans.
- Demande à la nouvelle direction de l'Association de rédiger un projet d'établissement, avant la fin de l'année 2020, prenant en compte les orientations stratégiques associatives, les demandes de l'ARS dans le cadre de la négociation en cours du CPOM et les travaux déjà effectués par l'équipe pluridisciplinaire.

Pour répondre à cette demande dans un délai très contraint, l'équipe de direction a fait le choix de rédiger le document suivant : L'essentiel du projet d'établissement, qui définisse :

- Les orientations associatives et leur déclinaison opérationnelle,
- Le socle commun sur lequel doit s'appuyer l'ensemble des pratiques professionnelles.

Ces éléments fondamentaux visent à fédérer l'équipe autour d'un projet commun, définir une réponse institutionnelle cohérente aux besoins des enfants, à donner de la visibilité aux familles et aux partenaires sur notre fonctionnement et les objectifs que nous visons.

Ces orientations permettront à chacun de connaître les attentes de l'institution en termes de qualité de l'accompagnement et d'y contribuer.

Le contexte ne permettant pas la mise en œuvre de nouveaux groupes de travail, les professionnels de l'association ont été sollicités par le biais d'un questionnaire dont les objectifs étaient de :

- 1- Faire un état des lieux de la situation actuelle de l'Association
- 2- Identifier les opportunités et les menaces
- 3- Définir nos valeurs et la manière dont nous voulons les incarner

# SOMMAIRE

- 1. L'histoire et le projet de l'Association les Vallées**
  - A. L'histoire de l'Association**
  - B. Le projet de l'Association les Vallées en 2020**
    - La vision associative
    - La gouvernance associative
    - Les orientations stratégiques
  - C. Les constats associatifs**
    - Synthèse des points forts
    - Synthèse des points à améliorer ou freins identifiés
  
- 2. Les missions**
  - A. Les enjeux de la transformation de l'offre médico-sociale**
  - B. Les missions de l'Association**
  - C. Les repères juridiques**
  
- 3. Le public et son entourage**
  - A. L'évolution du public accueilli**
  - B. Les enjeux d'accompagnement**
  - C. Les repères méthodologiques**
  
- 4. La nature de l'offre de service et son organisation**
  - A. La nature de l'offre de service**
    - La complémentarité de l'offre au sein de l'Association
    - La complémentarité de l'offre entre l'Association et les partenaires extérieurs
    - L'accompagnement global
    - Le parcours de l'utilisateur
  - B. L'organisation interne de l'offre de service**
    - Une organisation en pôles
    - L'identification des besoins
    - Le rôle de la famille
    - La notion de parcours : articulation des parcours éducatifs, pédagogiques et de soins
    - L'accompagnement proposé par les professionnels de l'équipe ressource
  - C. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariat et ouverture**
    - L'organisation du territoire
    - Nos partenaires
  
- 5. Les principes d'intervention**
  - A. Les sources des principes d'intervention**
    - Le cadre légal
    - Les valeurs associatives et leur déclinaison
  - B. La gestion des paradoxes**
    - Le paradoxe autonomie – protection
    - Le paradoxe entre personnalisation de l'accompagnement et la vie collective

**C. Les modalités de régulation**

- L'analyse des pratiques professionnelles
- Le questionnement éthique

**6. Les professionnels et les compétences mobilisées**

**A. L'organigramme**

**B. Les compétences et missions particulières**

- La politique de formation de l'Association
- L'Association : lieu d'accueil et de formation de stagiaires et d'apprentis
- Les compétences spécifiques aux Vallées

**C. Les enjeux**

**7. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement**

## 1- L'histoire et le projet de l'Association Les Vallées

### ✓ L'histoire de l'Association

Les grandes dates qui font l'histoire de l'Association Les Vallées :

**1919** : Création d'une école spécialisée agréée par le Conseil Général et le Ministère de l'Instruction Publique dans des locaux offerts par la Congrégation de la Divine Providence à Créhen.

**1934** : L'école spécialisée est transférée à Dinan dans un bâtiment occupé auparavant par des Salésiens, les locaux de Créhen ne permettant pas de répondre à l'essor de l'école.

**1937** : L'établissement est habilité par le Préfet en tant que « Ecole de Rééducation de Dinan », avec une double mission d'éducation et de soins.

**1967** : Création de l'Association Les Vallées, concomitante avec la création de l'Association Les Mouettes, issue de la Congrégation de la Divine Providence également et qui accueille des déficients profonds.

**1974** : L'Institut Médico-Pédagogique accueille 120 enfants (garçons et filles), de 7 à 14 ans, en internat avec une indication « débilés légers ou moyens ».

**1993** : Habilitation de l'établissement en Institut Médico-Educatif (IME)  
Création du SESSAD.

**2008** : Extension du SESSAD à 42 places.

**2016** : Mise en place du pôle ressource IRIS.

**2017** : Signature d'une convention de coopération avec l'Association Athéol et mise en place d'une direction commune.

**2019** : Fin de la convention de coopération avec l'Association Athéol.

### ✓ Le projet de l'Association Les Vallées en 2020

- **La vision associative** : permettre aux jeunes accueillis au sein de l'Association de devenir des adultes autonomes et responsables, acteurs au sein de la société et bénéficiant de conditions de vie adaptées à leurs besoins.

Riche de ses années d'expérience dans l'accompagnement spécialisé d'enfants, l'Association Les Vallées fait face aux **enjeux suivants** :

- L'inclusion et la proximité géographique avec les personnes qu'elle accompagne
- L'accès à la professionnalisation des jeunes à partir de 14 ans.
- L'innovation dans les modalités d'accompagnement des jeunes.
- L'adaptation des locaux aux besoins d'accompagnement et aux projets associatifs

#### - **La gouvernance associative**

Composé de 11 membres, le Conseil d'Administration de l'Association définit les orientations stratégiques et les propose à l'assemblée. Il s'assure de la bonne exécution des décisions prises au sein de l'instance du bureau.

Composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier, le bureau rend opérationnelles les décisions et prend en charge les affaires quotidiennes. Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et devant la justice ; il peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

- **Les orientations stratégiques** retenues par le Conseil d'Administration et qui seront présentées à la prochaine Assemblée Générale de 2021 sont :
  - a. Accompagner les jeunes vers l'insertion professionnelle**, en milieu ordinaire ou protégé :
    - ✓ Développer des partenariats avec les acteurs locaux de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle.
    - ✓ Renforcer les compétences internes en matière d'insertion professionnelle
    - ✓ Construire un projet de formation interne à l'association (en complément de l'offre existante sur le territoire).
  - b. Proposer aux jeunes l'inclusion** en milieu ordinaire autant que possible :
    - ✓ Poursuivre les projets d'inclusion dans les établissements scolaires de proximité
    - ✓ Adapter les modalités d'inclusion au profil des jeunes accueillis
    - ✓ Construire un projet d'internat inclusif (en milieu ordinaire) pour les plus âgés.
    - ✓ Etre une ressource territoriale pour favoriser l'inclusion dans les dispositifs de droit commun.
  - c. Adopter une logique de territoire et faire évoluer l'offre associative vers une logique de parcours des personnes accompagnées :**
    - ✓ Elaborer un projet d'accompagnement des jeunes présentant des troubles importants, (de type hôpital de jour médico-social) avec des moyens adaptés en termes de ressources humaines (équipe de soins renforcée) et de locaux.
    - ✓ Internat : maintenir l'offre d'internat à hauteur de 40 places afin de permettre une offre de répit également aux familles du SESSAD. L'internat inclusif compléterait cette offre.
  - d. Construire un projet bâtiminaire au service des orientations associatives :**  
 En lien avec la dimension inclusive, l'ouverture sur l'extérieur et la logique de territoire, construire un projet bâtiminaire ouvert sur l'extérieur, en y associant des partenaires sanitaires ou médico-sociaux.  
 Le site de la rue Beaumanoir devient un lieu ressource pour le territoire.

Ces orientations stratégiques ont été prises en compte dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui sera signé en 2021 avec l'Agence Régionale de Santé pour la période 2021-2025.

#### ✓ **Les constats associatifs**

Il n'est pas possible d'établir un bilan du précédent projet d'établissement puisque celui-ci date d'il y a plus de 10 ans. Cependant, le travail effectué par les groupes de travail conjoints Conseil d'Administration/ Comité de direction, ainsi que les réponses apportées au questionnaire adressé à l'ensemble des professionnels en fin d'année 2020 ont permis d'établir certains constats.

- **Synthèse des points forts**
  - ✓ L'engagement des professionnels et leur volonté de répondre aux besoins des personnes accueillies
  - ✓ Les projets d'inclusion en cours (école, collège, CFA) et une offre diversifiée avec notamment la possibilité d'un accueil en internat

- ✓ Un « plateau technique » diversifié permettant une complémentarité des regards
  - ✓ La situation géographique de l'Association au cœur de la cité et le potentiel d'aménagement des locaux
  - ✓ Le souhait de la nouvelle équipe de direction de faire évoluer l'offre, le management horizontal et l'écoute.
- **Synthèse des points à améliorer ou freins identifiés**
- ✓ La communication entre les professionnels et le manque d'outils communs favorisant le partage d'informations.
  - ✓ Le cloisonnement des pôles et le manque de culture commune associative
  - ✓ La résistance au changement des équipes
  - ✓ Les absences à certains postes
  - ✓ La nécessaire rénovation des locaux pour une meilleure adaptation aux besoins des personnes
  - ✓ Le manque de partenariats avec les structures extérieures

## 2- Les missions

### A- Les enjeux de la transformation de l'offre médico-sociale

En France, la politique du handicap s'est construite, à travers l'histoire, sous le prisme de la charité. L'association Les Vallées en est une belle illustration. Les réponses apportées consistaient alors à protéger et donc « mettre à part » de la société au sein d'institutions éloignées des lieux de vie, ou fermées sur elles-mêmes.

**Un changement de paradigme** est impulsé par la loi de 2005 qui inscrit dans les textes le passage du concept de la protection des personnes en situation de handicap à la promotion de leur pouvoir d'agir.

**L'enjeu majeur actuel de l'Association est donc de définir des modalités d'accompagnement assurant à la fois la nécessaire protection des personnes et leur pleine participation à la vie sociale.**

Les leviers sur lesquels l'association s'appuie pour mener cette transformation sont :

- ✓ L'évaluation et la prise en compte des besoins des jeunes accompagnés
- ✓ La construction du projet individuel d'accompagnement avec le jeune et sa famille
- ✓ L'accompagnement du milieu ordinaire pour favoriser l'inclusion des jeunes dans les structures de droit commun.

Les étapes de la transformation sont les suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic complet :
  - a. Diagnostic de territoire visant à évaluer les besoins et les prestations attendues, l'offre existante et les besoins non couverts.
  - b. Etude des situations en liste d'attente pour l'IME et le SESSAD.
- Définition d'une organisation cible de type plateforme médico-sociale
- L'inscription de l'Association et de son offre dans son environnement
- Elaboration d'une stratégie de mise en œuvre de cette nouvelle organisation : gestion des ressources humaines et accompagnement des équipes, outils de communication, projet immobilier.

## B- Les missions de l'Association

Dans le contexte de ce changement de paradigme, les missions des services médico-sociaux de l'Association sont d'accompagner chaque personne, dans le cadre de son projet de vie, dans les domaines suivants (en fonction des besoins identifiés) :

- ✓ La scolarité et la formation
- ✓ Les actes de la vie quotidienne
- ✓ L'insertion professionnelle
- ✓ Le logement
- ✓ La santé physique et mentale
- ✓ Les loisirs, les sports, la culture...

**Les missions que s'est fixée l'Association Les Vallées sont :**

### **1- Développer l'autonomie des jeunes**

- Autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne
- Valorisation et développement de leur potentiel par les apprentissages
- Capacité de compréhension du monde et prise de décision

### **2- Leur permettre autant que possible de vivre en milieu ordinaire**

- Développer leurs habiletés sociales et leur citoyenneté
- Participer à l'évolution de la société sur la question du handicap

### **3- L'insertion professionnelle**

- Favoriser autant que possible l'insertion professionnelle en milieu ordinaire
- Développer des partenariats dans le secteur du travail protégé

## C- Les repères juridiques

Les textes qui régissent le fonctionnement des établissements de l'Association sont notamment les suivants :

- Les lois cadres des établissements sociaux et médico-sociaux : loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, loi HPST de 2009 portant sur la réforme de l'Hôpital et de la Santé sur les territoires.
- Les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM (Agence Nationale d'Evaluation de la Qualité des établissements sociaux et médico-sociaux)
- Le projet régional de santé et sa déclinaison en plans et schémas régionaux et départementaux.
- La circulaire n° 2016-117 portant sur le parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.
- Les arrêtés d'autorisation : les derniers arrêtés d'autorisation délivrés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé à l'IME et au SESSAD Les Vallées datent du 4 janvier 2017 et sont valables pour une durée de 15 ans.



### 3- Le public et son entourage

#### A- Evolution du public accueilli

##### - Provenance des enfants accueillis

	MILIEU ORDINAIRE (EDUCATION NATIONALE)	ETABLISSEMENT DE SANTE (HOPITAL DE JOUR, CMPEA, CMP)	ETABLISSEMENT MEDICO- SOCIAL (IME SESSAD)
2018	52,44%	17,07%	30,49%
2019	54,76%	17,86%	27,38%
2020	53,48%	19,76%	26,74%

##### - Durée moyenne des séjours

2018	1.767,87 jours	Soit 4,8 ans
2019	1.985,67 jours	Soit 5,4 ans
2020	1.947,20 jours	Soit 5,3 ans

##### - Part des personnes bénéficiant d'une mesure de protection

2018	35,36%
2019	36,90%
2020	40,70%

##### - Répartition par âge des personnes accompagnées

	5 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans
2018	35,36%	63,41%	1,21%
2019	19,05%	65,48%	15,47%
2020	10,46	68,60	20,94

##### - Répartition par sexe

	Garçons	Filles
2018	67,07%	32,93%
2019	61,90%	32,14%
2020	69,75%	30,25%

Ces différentes statistiques montrent une évolution importante du public :

- ✓ Augmentation de la proportion de jeunes venant d'un établissement de santé.
- ✓ Une durée de prise en charge qui augmente d'année en année.
- ✓ Un public de plus en plus âgé
- ✓ Une part importante de jeunes bénéficiant de mesures de protection sociale et nécessitant un étayage important

##### - Profils médicaux

L'établissement dispose d'un agrément pour enfants présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. A ce jour, de nombreux enfants ont des troubles associés importants qui nécessitent par conséquent un accompagnement particulier.

Le pourcentage d'enfants présentant des troubles du spectre autistique est en constante évolution et atteint 25% des effectifs en 2019. Ce chiffre nous conforte dans la nécessité de poursuivre l'adaptation de nos modalités de prise en charge (accompagnement, locaux, moyens matériels etc..)

D'une manière générale, les troubles associés sont les suivants (chiffres 2019) :

- Déficience métabolique : 2 enfants
- Troubles psychiques : 35 enfants
- Troubles du langage et des apprentissages : 36 enfants
- Troubles des conduites et du comportement : 22 enfants
- Déficience auditive : 1 enfant

## **B- Les enjeux d'accompagnement du public**

Les principaux enjeux d'accompagnement de ces jeunes par l'Association sont les suivants :

- L'adaptation de l'accompagnement aux besoins spécifiques de chaque jeune, quel que soit son profil, en optimisant les moyens disponibles et en travaillant la dimension collective de l'accompagnement.
- Le développement d'une offre vers l'insertion professionnelle et la transition avec le secteur adulte.
- La construction d'un parcours d'accompagnement des jeunes leur permettant une évolution claire et définie au sein de l'Association.
- Une collaboration accrue avec les familles et les services sociaux pour soutenir le développement du jeune dans tous ses lieux de vie.
- L'adaptation des locaux aux besoins d'accompagnement et à la transformation de l'offre.

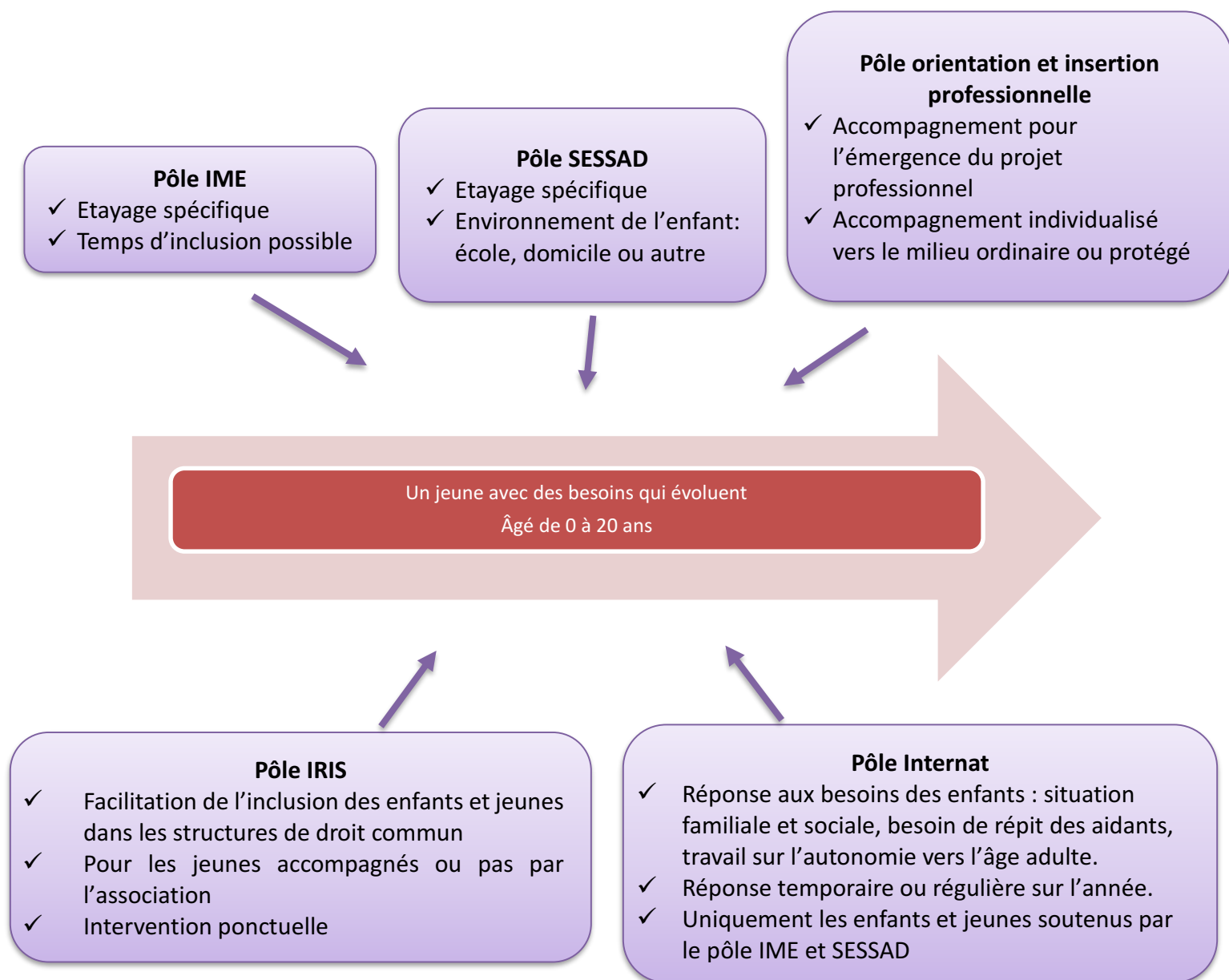
## **4- La nature de l'offre de service et son organisation**

### **A- La nature de l'offre de service**

Actuellement, l'association Les Vallées accompagne les enfants et les jeunes, de 0 à 20 ans, en situation de handicap, à travers 3 offres complémentaires représentées par :

- Un Institut médico-éducatif (IME) : 82 places.
- Un Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) : 42 places.
- Le pôle ressource IRIS.

D'une part, ces trois dispositifs permettent de répondre aux besoins des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours. D'autre part, au sein de chaque dispositif, l'articulation de l'offre permet de répondre aux profils des jeunes et à l'évolution de leurs besoins.



**Le pôle IME** permet d'offrir un étayage spécifique pour les jeunes tout au long de leur parcours.

Ce pôle est organisé pour :

- ✓ Accueillir les jeunes au sein de l'établissement
- ✓ Accueillir les jeunes au sein de l'établissement et leur permettre de vivre des temps d'inclusion dans des écoles partenaires
- ✓ Accueillir les jeunes dans une unité d'enseignement externalisée hors les murs

**Le pôle SESSAD** permet de soutenir les jeunes au sein de leur domicile et au sein de leur établissement scolaire.

- ✓ L'équipe pluridisciplinaire peut intervenir à domicile et au sein de l'école.
- ✓ Elle accompagne le jeune et sa famille, et collabore étroitement avec les équipes enseignantes.

- ✓ Une éducatrice spécialisée et une psychologue interviennent ponctuellement et de façon complémentaire avec l'accompagnement effectué par le coordinateur de projet de l'enfant.

### **Le pôle IRIS**

Ce pôle permet d'intervenir auprès d'enfants ayant des besoins spécifiques, et n'ayant pas forcément de notification MDPH.

- 1- L'équipe pluridisciplinaire permet de donner un éclairage aux professionnels et aux familles sur les adaptations et outils nécessaires à mettre en place pour faciliter l'accueil de l'enfant/jeune en collectivité.
- 2- Des sessions de sensibilisation peuvent être proposées à des équipes de professionnels de structure de droit commun, tels que les centres sportifs, les centres de loisirs, les relais parents/assistantes maternelles, les structures périscolaires.

#### **- La complémentarité de l'offre au sein de l'Association**

Dans une logique de parcours du jeune, l'Association les Vallées, grâce à ces différents pôles complémentaires, adapte son offre aux besoins du jeune : adaptation de la nature de l'accompagnement et de sa durée.

#### **- La complémentarité de l'offre entre l'Association les Vallées et les partenaires extérieurs**

Certains jeunes accompagnés présentent des besoins qui ne peuvent être couverts par l'Association les Vallées. Dans ce cas, l'Association travaille en étroite collaboration avec les autres structures (du secteur sanitaire notamment) intervenant dans la prise en charge du jeune (hôpital de jour, CMPEA, lieux d'accueil temporaire...).

Il est important également de noter notre collaboration avec l'Education Nationale, partenaire incontournable dans l'accompagnement de nos jeunes. L'accompagnement peut être mis en œuvre au sein de l'école, où les équipes enseignantes et périscolaires participent à l'évaluation des besoins. Un soutien peut également être apporté pour l'adaptation de l'environnement et la mise en œuvre d'outils nécessaires à cette même adaptation.

Enfin, notre collaboration est étroite avec les services départementaux de protection de l'enfance pour l'accompagnement et le suivi des jeunes bénéficiant d'une mesure de protection.

- **L'accompagnement global** apporté aux jeunes accueillis permet de prodiguer un accompagnement médical et paramédical, un accompagnement éducatif et pédagogique et un accompagnement social.

Définition des besoins

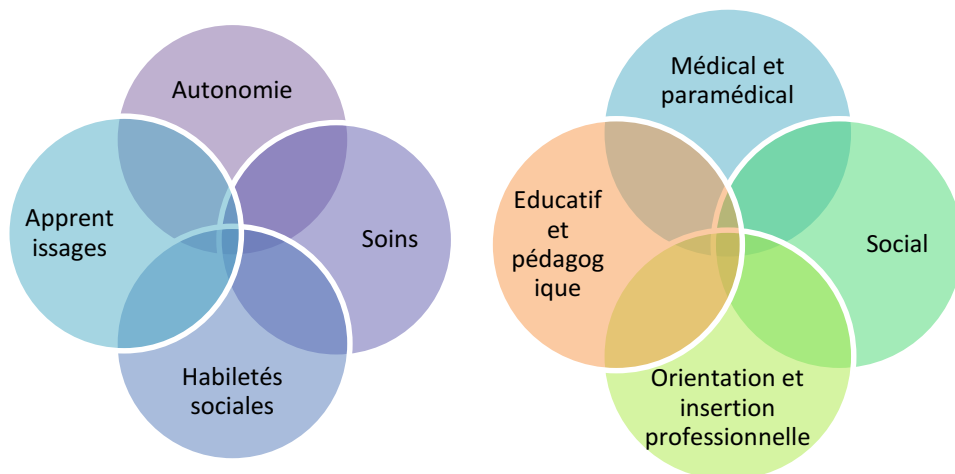
Définition de l'accompagnement

Evaluation de l'accompagnement

En lien avec  
l'utilisateur et sa  
famille

Définition de  
Projet Individuel

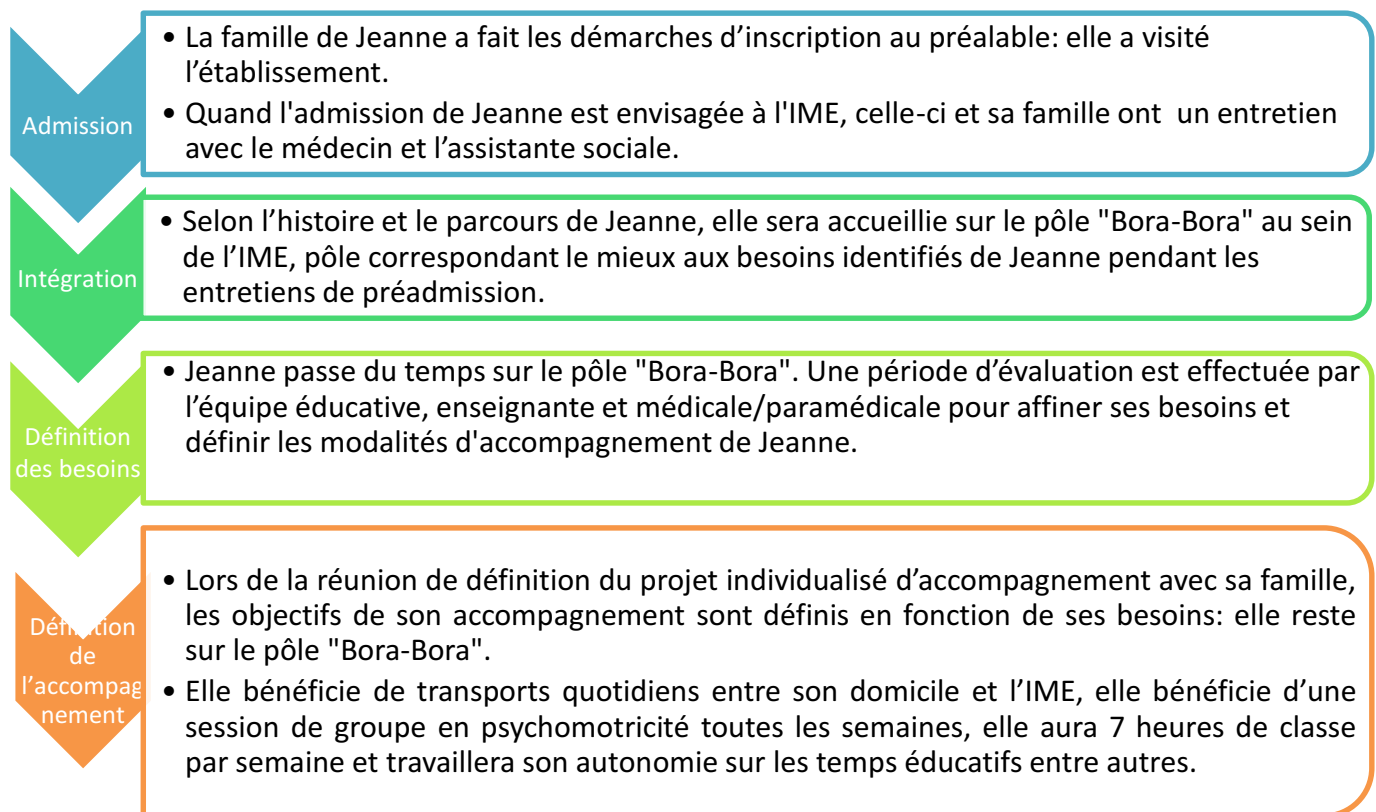
2 fois par année  
scolaire



#### - **Le parcours de l'utilisateur**

Prenons l'exemple de Jeanne, 6 ans, ayant une déficience intellectuelle associée au Syndrome de Prader Willy. Elle bénéficie d'une orientation IME notifiée par la MDPH.

Voici la façon dont son intégration et son parcours peuvent se passer au sein de notre Association.



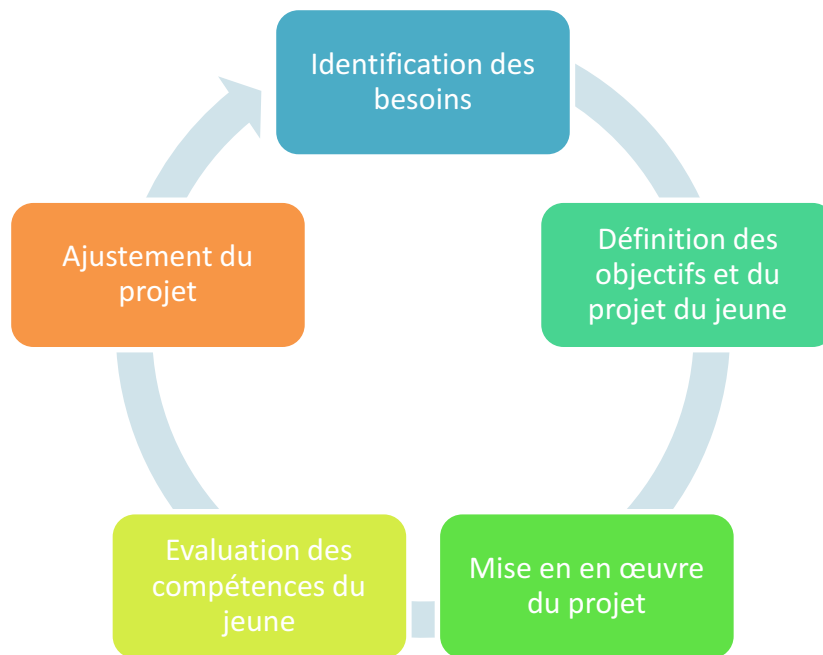
## B- L'organisation interne de l'offre de service

### - Une organisation en pôles

- L'association Les Vallées est organisée en pôles. Un pôle est un service ayant des objectifs définis permettant de répondre aux besoins d'un enfant/jeune, en cohérence avec son projet individuel.
- Un coordinateur est en charge de chaque pôle. Sa mission première est de faciliter la mise en œuvre des objectifs du pôle et l'accompagnement individualisé des jeunes. Leur rôle consiste également à faire du lien (interne et externe) autour du projet de l'enfant afin de fluidifier son parcours et travailler les transitions.
- Des projets communs sont développés entre les pôles qui partagent des objectifs de travail commun sur l'autonomie, la socialisation ou encore l'insertion professionnelle.

*Voir le tableau de l'organisation des pôles en annexe*

## - L'identification des besoins



L'identification des besoins est une étape clé dans la construction du projet du jeune. Ses besoins doivent être réévalués régulièrement, selon les compétences développées et l'évolution du jeune.

Le projet du jeune répond aux besoins identifiés.

L'évaluation des compétences du jeune et de la mise en œuvre de son projet doivent se faire régulièrement afin d'ajuster les réponses apportées aux besoins.

Dans ce processus de définition et d'évaluation du projet, le jeune, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire sont parties prenantes.

## - Le rôle de la famille

La famille joue un rôle essentiel dans le développement du jeune. Selon les familles, le degré d'implication et les modalités d'accompagnement peuvent différer. La famille est un partenaire essentiel pour le soutien du jeune et participe à l'identification de ses besoins. Elle doit également bénéficier du soutien de l'Association les Vallées pour :

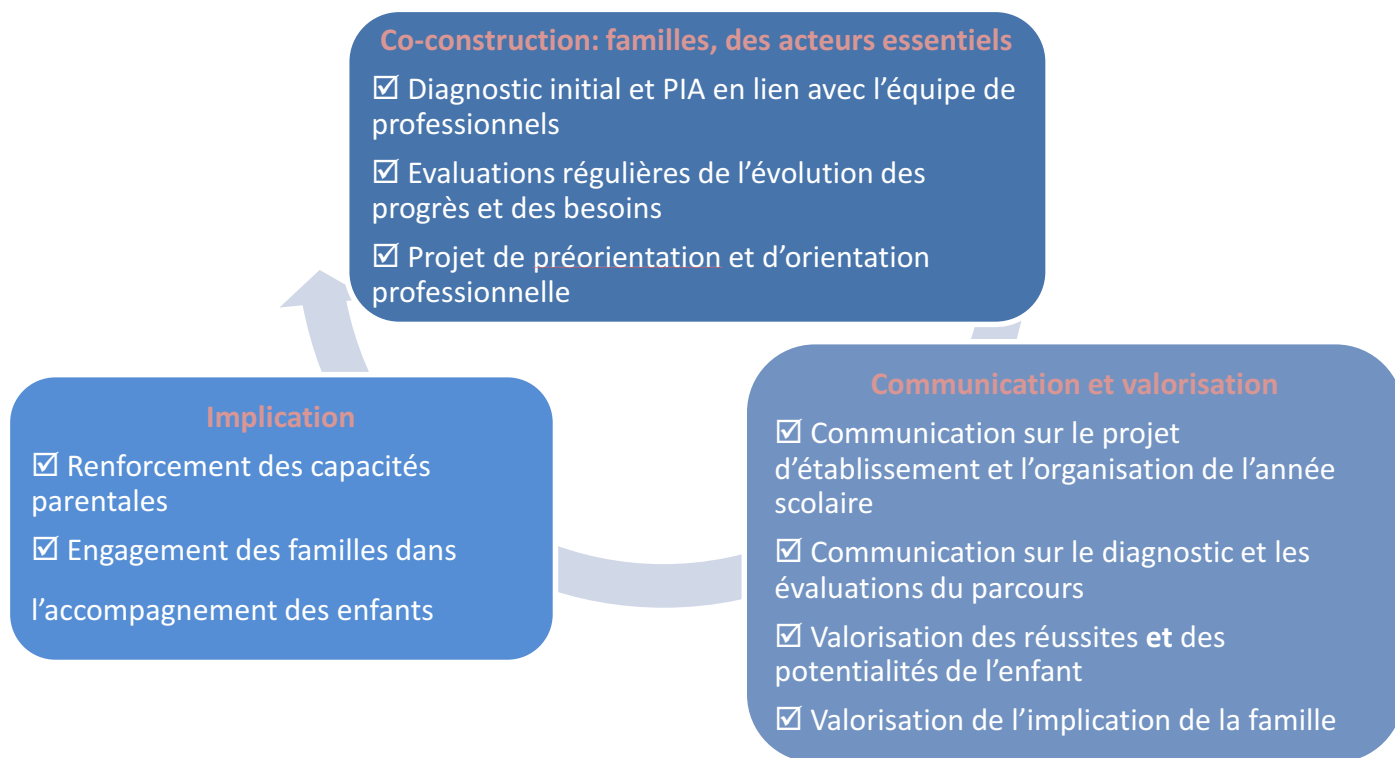
- Reconnaître, restaurer et valoriser ses compétences dans l'accompagnement de son enfant.
- Co-construire le projet personnalisé de l'enfant avec l'équipe pluridisciplinaire.

L'impact attendu du travail avec les familles est le suivant :

- a. Les familles sont reconnues et soutenues dans leurs compétences.
- b. La capacité des familles à exercer leur fonction parentale est renforcée.

- c. Les familles participent aux soins et à l'accompagnement de leur enfant en fonction de leurs choix et de leurs possibilités.
- d. Les parents sont informés de manière appropriée, régulièrement et à chacune de leurs demandes, des synthèses des évaluations psychologiques et socio-éducatives et/ou du diagnostic médical. Ils sont écoutés sur la façon dont ils perçoivent l'information sur la santé et la situation de l'enfant.

## Le travail avec les familles



### - La notion de parcours : articulation des projets éducatif, pédagogique et de soin

Le projet associatif des Vallées vise notamment à décliner les parcours de l'Education Nationale dans chacun des pôles d'accompagnement, en adaptant les objectifs aux profils et projets des jeunes.



La déclinaison de ces parcours permet de :

- S'appuyer sur une base commune avec les écoles et collèges ordinaires pour l'élaboration des projets d'externalisation et la définition des activités et projets communs avec les écoles ordinaires.
- Articuler les interventions pédagogiques et éducatives dans l'accompagnement du jeune pour une meilleure complémentarité des approches.
- Etablir une continuité dans l'accompagnement du jeune, d'un pôle à l'autre, entre des temps d'inclusion et des temps d'accompagnement au sein de l'IME.
- Donner une vision globale des compétences et connaissances visées ou acquises par le jeune dans tous ses lieux de vie et d'apprentissages.

Les parcours déclinés sont :

- Le parcours Citoyen
- Le parcours Avenir
- Le parcours Santé : éduquer, prévenir, protéger
- Le parcours Education artistique et culturelle
- **L'accompagnement proposé par les professionnels de l'équipe ressource**

L'équipe ressource est composée de professionnels médicaux, paramédicaux et de psychologues.

Chaque professionnel de l'équipe ressource de l'Association travaille sur deux aspects complémentaires de l'accompagnement :

- Interventions directes auprès des jeunes
- Accompagnement des équipes éducatives

Une première étape indispensable à tout accompagnement est l'évaluation des besoins du jeune. Cette évaluation est menée par l'ensemble des professionnels, et s'appuie notamment sur des bilans (orthophoniques et psychomotricité), des évaluations psychométriques ou toute autre évaluation nécessaire à la clarification des besoins du jeune.

L'Association Les Vallées privilégie des modalités d'accompagnement adaptées aux profils des jeunes, permettant une évaluation des résultats, le soutien aux équipes éducatives par l'utilisation d'outils comportementaux, des temps d'observations du jeune dans son pôle d'accompagnement.

La dimension d'accompagnement des équipes éducatives est nécessairement précédée d'un temps de concertation en équipe ressource afin de déterminer les modalités d'accompagnement retenues.

La guidance parentale proposée est systématiquement liée aux besoins identifiés du jeune et vise notamment :

- L'accompagnement sur la question du handicap, les démarches et orientations possibles
- Généralisation des comportements autonomes
- Valorisation des compétences des jeunes et des parents

## C- L'ancrage des activités dans le territoire : partenariat et ouverture

Afin de mener à bien ses différentes missions, l'Association Les Vallées investit et souhaite développer des partenariats divers : intersectoriels, opérationnels, financiers...

### - L'organisation du territoire

Les interventions de l'Association Les Vallées s'inscrivent dans le Programme de Territoire de Santé n°6, sur deux départements : Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine. Ce programme vise notamment à :

- Programmer de manière transversale et territorialisée les actions à conduire pour atteindre la cible fixée dans les schémas et programmes thématiques ;
- Mettre en cohérence les démarches locales de santé existantes avec le PRS ;
- Associer les instances de la démocratie sanitaire (rôle des conférences de territoire) à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé.

Cette organisation en territoire nécessite une coordination des différents acteurs sanitaires et médico-sociaux pour apporter une réponse la plus adaptée possible aux besoins du territoire.

Parmi les thématiques de travail retenues dans le Programme du Territoire de Santé n°6 : le handicap et la santé mentale.



L'association Les Vallées participe aux activités du groupement « **Handicap 22** » qui associe des établissements et des services intervenant dans le parcours des personnes en situation de handicap, et s'engage dans la mise en place de pôles de service territoriaux.

L'objectif de cette coopération est de favoriser, faciliter, diversifier les réponses aux besoins et attentes de ces personnes et de leur entourage, sur leur territoire de vie.

Dans le cadre de la transformation de l'offre, la logique de territoire est renforcée et amène l'Association Les Vallées à investir toujours davantage son territoire en développant des partenariats avec l'ensemble des acteurs de proximité : acteurs spécialisés et acteurs de droit commun.

#### - **Nos partenaires**

Nos partenaires opérationnels sont indispensables à la mise en œuvre de notre accompagnement de par la complémentarité des prestations proposées : services du département, structures sanitaires, structures de droit commun...

Les objectifs de ces partenariats sont les suivants :

- Viser la complémentarité de l'offre des Vallées avec les autres offres existantes sur le territoire.
- Fluidifier les parcours des jeunes
- Permettre aux jeunes accompagnés l'accès aux structures de droit commun (écoles, lycées, centres de loisirs etc...) et la socialisation avec des jeunes de leur tranche d'âge.
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en milieu ordinaire ou protégé.
- Etre une ressource et un soutien pour les acteurs du droit commun pour l'inclusion des jeunes.

Parmi nos partenaires privilégiés, l'Education Nationale, avec laquelle l'Association Les Vallées a déjà développé un projet d'unité d'enseignement externalisé en lien avec l'école de Saint-Carné. Ce projet permet d'accueillir 12 jeunes au sein d'une structure attenante à l'école primaire. Ces jeunes bénéficient de temps d'inclusion collective et de projets communs entre l'école de Saint-Carné et notre unité.

Ce projet a plus de 8 ans d'existence et a permis d'apporter des résultats probants tant pour les jeunes accompagnés par l'IME que les jeunes de l'école.

Actuellement, la mise en œuvre des projets d'inclusion nécessite une collaboration renforcée avec l'Education Nationale, aussi bien en amont pour définir les périmètres d'intervention de chaque structure et les modalités d'intervention, qu'avec les équipes de terrain pour une complémentarité de nos expertises.

Notre objectif sur les prochaines années est donc de développer nos relations avec l'Education Nationale pour que notre action de terrain s'inscrive dans une dynamique territoriale et réponde aux besoins des jeunes.

## 5- Les principes d'intervention

### A- Les sources des principes d'intervention

#### - Le cadre légal

Quelques repères sur le cadre légal applicable aux établissements et ayant une incidence directe sur leur fonctionnement :

Lois	Principes d'intervention	Modalités de fonctionnement
<b>Loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale</b>	L'évaluation des établissements (interne et externe)	Mise en œuvre de modalités de fonctionnement permettant l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement (élaboration d'un plan d'actions qualité, organisation de l'évaluation des pratiques...)
	Le respect du droit des usagers	Les outils et documents instaurés par la loi 2002-2 font partie intégrante du fonctionnement dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret d'accueil</li> <li>- Contrat de séjour</li> <li>- Règlement de fonctionnement</li> <li>- Conseil de la Vie Sociale</li> </ul>
	La recherche de réponses adaptées aux besoins des usagers à travers un projet d'établissement qui cherche à « promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets »	Ouverture sur les projets innovants permettant de répondre à cette mission : développement de liens de collaboration avec les acteurs du territoire, composition d'équipes projets pour étudier la faisabilité des réponses envisagées.
<b>Loi de 2005 sur les droits des personnes en situation de handicap</b>	L'accès au droit commun avec un droit à la compensation afin de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes en situation de handicap.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de partenariats avec les écoles et collèges de proximité autour de projets d'inclusion collective ou individuelle.</li> <li>- Création du pôle ressource IRIS pour favoriser l'accès des jeunes aux structures petite enfance et aux centres de loisirs notamment.</li> <li>- Le projet individuel de chaque jeune est pensé dans une logique d'inclusion et d'accès à l'autonomie.</li> <li>- Ressources humaines dédiées à l'identification des besoins d'adaptation des jeunes pour leur accès au droit commun et aux apprentissages.</li> </ul>

	Dynamique de parcours des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation permettant la fluidité du parcours du jeune entre le milieu ordinaire et le secteur médico-social : travail de partenariat avec l'Education Nationale et les acteurs de droit commun du territoire.</li> <li>- Les parcours sont déclinés par pôle au sein de l'établissement : objectifs visés et pré-requis nécessaires.</li> <li>- Les jeunes se voient évoluer et progresser tout au long de leur accompagnement.</li> </ul>
<b>Loi HPST 2009 (Hôpital Patients Santé Territoire)</b>	Décloisonnement entre les dispositifs sanitaires et médico-sociaux avec une conception extensive de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des liens de collaboration étroits entre les hôpitaux de jour pour enfants et adolescents, autour de l'accompagnement de jeunes bénéficiant d'une double prise en charge notamment.</li> <li>- L'ensemble des professionnels en charge de l'accompagnement des enfants est considéré comme équipe de soins.</li> </ul>
<b>Circulaire n°2016-117 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap</b>	Le droit à l'éducation pour tous les enfants et l'adaptation aux besoins éducatifs particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des temps de scolarisation sont prévus au sein de l'établissement et évoluent en fonction de l'âge du jeune, de son profil et de son projet.</li> <li>- Les contenus pédagogiques proposés s'inspirent des programmes et parcours définis par l'Education Nationale.</li> <li>- Des temps d'inclusion (individuelle ou collective) sont proposés autant que possible dans des écoles ordinaires.</li> </ul>
<b>Recommandations de Bonnes Pratiques de l'ANESM (RBPP)</b>	Maintenir une qualité de réponse adaptée aux besoins, en lien avec l'évolution des pratiques professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information et formation des professionnels aux RBPP sur les différents aspects de l'accompagnement : bientraitance, autisme, gestion des comportements problématiques etc...</li> <li>- Mise en œuvre d'outils spécifiques d'accompagnement (outils de communication, prévention des comportements problématiques etc...) en lien avec ces RBPP.</li> </ul>

- Les valeurs associatives et leur déclinaison

Valeurs	Principes d'intervention	Modalités d'organisation	
<b>Respect et bienveillance</b>	Chaque jeune est acteur de son projet	Présence du jeune et de sa famille dans la construction du PIA	
	Chaque professionnel a un rôle déterminé à jouer dans l'accompagnement du jeune	Rencontres régulières avec la famille	Définition du rôle de chaque professionnel dans le plan d'action défini pour chaque jeune
		Modalités de transmission de l'information permettant à chaque professionnel de disposer de l'information dont il a besoin pour ses accompagnements	
		Organisation des réunions : répartition du temps de parole, respect de la parole de l'autre...	
	Un socle commun de travail est défini, s'appuyant sur les RBPP, et permettant de définir la complémentarité des interventions auprès des jeunes, dans le respect de la place de chacun.	Chaque professionnel connaît le rôle et les modalités d'intervention de ses collègues auprès des jeunes accompagnés	
		Les propositions d'accompagnement d'un jeune sont définies en équipe pluriprofessionnelle	
Des outils communs de suivi et d'évaluation des jeunes sont utilisés par l'équipe pluriprofessionnelle			
Une attitude exigeante et encourageante envers les jeunes et entre professionnels	Envers les jeunes : le jeune connaît ses objectifs et y adhère. Il est encouragé par des paroles valorisantes et une attention particulière portée à ses réussites.		
	Entre professionnels : chaque professionnel s'attache à partager avec ses collègues les informations dont il dispose, les problématiques qu'il rencontre et peut s'appuyer sur le soutien de ses collègues pour les résoudre en équipe.		
<b>Responsabilité et engagement réciproque</b>	L'association s'engage à mettre au service de chaque jeune les moyens dont elle dispose pour lui permettre de s'épanouir et de développer ses compétences	Des points de situation réguliers concernant chaque jeune sont organisés afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de son projet individuel	
		Les référents éducatifs et les chefs de service éducatifs sont particulièrement en charge du respect des engagements pris lors du PIA.	

	Partenariat et co-construction avec la famille du jeune	La famille est considérée comme un partenaire à part entière de l'accompagnement du jeune : définition des objectifs du projet, mise en œuvre d'outils communs entre le domicile et l'institution, écoute et soutien de la famille.
	Chaque jeune est responsabilisé dans son parcours	A chaque étape de son parcours, le jeune se voit confier certaines tâches qui lui permettent de se sentir responsable de lui-même et/ou des autres, ainsi que de jouer un rôle dans le collectif.
	Chaque jeune a un potentiel à développer	L'accent est mis sur les apprentissages que le jeune peut faire tout au long de son parcours.
	Chaque professionnel est responsable de la mise en œuvre du projet associatif, chacun à sa place	Le projet associatif est connu et explicité à tous les professionnels afin qu'ils puissent y prendre leur part et s'engager dans sa mise en œuvre.
	« Je fais ce que je dis et je dis ce que je fais »	Les professionnels ont des temps hebdomadaires de travail en équipe leur permettant de se transmettre les informations essentielles de la prise en charge des jeunes.
<b>Equité et liberté</b>	Chaque personne, quelle qu'elle soit, a accès aux mêmes droits : la mission de l'association est de rendre cet accès possible grâce à un certain nombre d'adaptations.	Les projets individuels sont systématiquement pensés dans une logique de développement de l'autonomie et d'accès à la vie de la cité.
		Les professionnels sont en mesure de définir les adaptations nécessaires à l'inclusion des jeunes.
	Egalité de traitement	Les règles de fonctionnement s'appliquent à tous, professionnels et jeunes.
	Chaque professionnel peut être force de proposition au sein de l'association	Les propositions de projets ou d'activités permettant d'atteindre les objectifs de l'association sont systématiquement étudiées selon une trame définie

## B- La gestion des paradoxes

Les établissements médico-sociaux se trouvent parfois confrontés à différentes injonctions qui peuvent, à priori, paraître contradictoires. La structure se doit alors, dans son projet de tenter de concilier ces logiques. Pour l'Association Les Vallées, deux types de paradoxes entrent principalement en résonance et se heurtent à la pratique professionnelle.

### - **Le paradoxe autonomie-protection**

L'article L.116.1 du CASF précise que « l'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir [...] l'autonomie et la protection ». L'association, qui vise à développer les compétences des usagers, à vivre en société, à s'insérer, s'intégrer, à s'ouvrir vers l'extérieur peut-elle tenir cet objectif sans mettre en danger les personnes ? Comment alors assurer tout de même la protection des usagers ?

Pour trouver un équilibre entre ces deux logiques l'institution a la position suivante :

- ✓ L'évaluation de la capacité de l'utilisateur à assurer sa sécurité est recherchée avant toute démarche de développement de l'autonomie.
- ✓ La concertation et la contractualisation avec le responsable légal (pour les mineurs et les majeurs protégés) est recherchée avant la mise en œuvre de tout projet où l'utilisateur, sous la responsabilité de l'IME, sera en autonomie.

### - **Le paradoxe entre personnalisation de la prise en charge et vie collective**

Un autre paradoxe concerne la personnalisation de la prise en charge. Cette prise en compte de la singularité est complexe dans un contexte où la vie en groupe est dominante. Dès lors comment concilier ces deux aspects ?

Prenant appui sur la RBPP qui traite de cette question (concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accompagnement), l'association se donne les lignes de conduite suivantes :

- ✓ Favoriser la vie collective en petits groupes. Le fait d'avoir un espace d'activité restreint (le groupe éducatif ou le demi-groupe) permet plus facilement la prise en compte de chacun. Cette transposition est également recherchée sur le temps de repas.
- ✓ Aménager le fonctionnement du groupe et les règles collectives selon le profil ou le besoin spécifique de l'enfant. Le travail éducatif consiste alors à expliquer aux autres jeunes la raison pour laquelle une dérogation est ponctuellement permise pour tel ou tel usager. La question de la sanction par rapport à la transgression d'une règle sera aussi traitée différemment en fonction de leur capacité de compréhension et leur fonctionnement cognitif propre.
- ✓ S'adresser aux usagers de façon différenciée, c'est-à-dire prendre en compte ses spécificités et utiliser des outils et adaptations personnalisés.

## **C- Les modalités de régulation**

### - **L'analyse des pratiques professionnelles**

Chaque équipe doit pouvoir bénéficier de séances collectives d'analyse des pratiques professionnelles ayant pour objectif d'aider les professionnels à prendre du recul sur les situations d'accompagnement vécues, dans un cadre sécurisé et confidentiel. Cette analyse des pratiques vise également à renforcer la cohérence éducative entre les professionnels. Des séances de co-développement ont démarré en 2020 avec les coordinateurs de pôle.



## - Le questionnement éthique

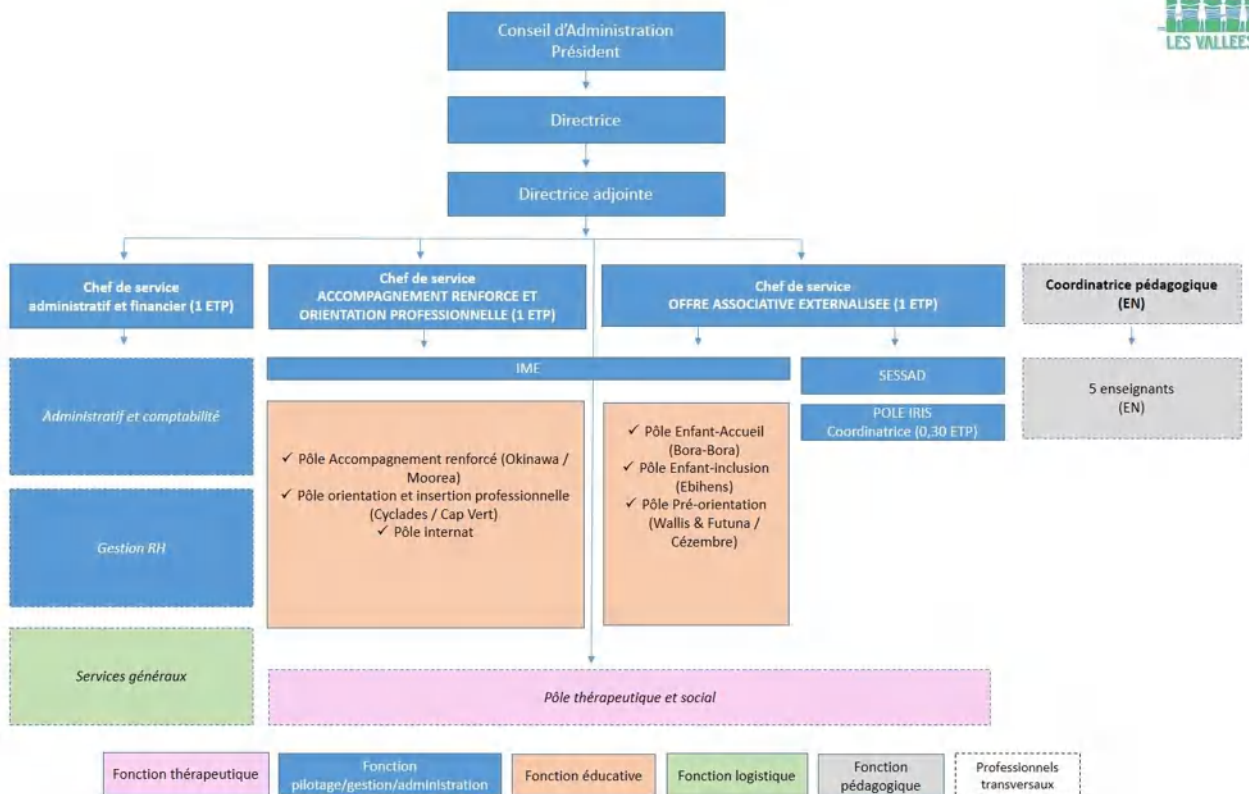
L'ensemble des professionnels est régulièrement confronté à des situations complexes, qui les amènent à des questionnements éthiques, comme par exemple : nécessité de faire un signalement ou non, temps d'exclusion suite aux actes de violence d'un jeune, priorisation des admissions dans la liste d'attente, priorisation des prises en charge par les professionnels de rééducation, etc...

Les principes retenus par l'Association pour traiter ces sujets sont notamment :

- Le travail d'équipe autour de ces sujets
- La recherche de critères objectifs et évaluables pour répondre au questionnement.
- La concertation avec des partenaires extérieurs pour échanger sur leurs pratiques.
- La consultation de l'utilisateur et de son représentant légal quand la situation le permet.

## 6- Les professionnels et les compétences mobilisées

### A- L'organigramme



## **B- Les compétences et missions particulières**

### **- La politique de formation de l'Association**

L'Association, grâce au plan de formation, vise à faire monter en compétences les professionnels par des formations individuelles ou collectives. Ces formations collectives ont également pu être partagées avec les familles (sur l'accompagnement des personnes autistes par exemple).

La formation collective permet de créer une dynamique d'équipe, une culture commune et facilite la mise en œuvre des pratiques sur le terrain.

### **- L'Association : lieu d'accueil et de formation de stagiaires et d'apprentis**

L'Association a toujours été un lieu d'accueil de stagiaires et de personnes en contrat d'apprentissage. Outre la valorisation des compétences des professionnels par la transmission de leurs savoirs, cette ouverture sur l'accueil de personnes extérieures permet aux établissements de se remettre en question régulièrement.

### **- Les compétences spécifiques aux Vallées**

Après plusieurs années de mise en œuvre de projets d'inclusion dans les écoles de proximité, l'Association a acquis un savoir-faire dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'inclusion, de manière raisonnée et étayée.

Le pôle ressource IRIS est également une illustration de ces compétences en matière d'inclusion vers le milieu ordinaire.

## **C- Les enjeux**

La transformation de l'offre et l'organisation qui va en découler doit amener l'Association Les Vallées à une réflexion de fond sur l'accompagnement nécessaire des équipes pour mener ce changement important. Il s'agira de mener les actions suivantes :

- Etablir un diagnostic de l'existant,
- Définir une organisation cible,
- Formaliser une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences,
- Renforcer la dimension formation, les temps d'analyse des pratiques professionnelles, le travail en équipe pluridisciplinaire
- Permettre une bonne connaissance des acteurs du territoire à l'ensemble des professionnels.

## **7. Les objectifs d'évolution, de progression, et de développement**

Les objectifs d'évolution définis ci-après sont établis en lien avec le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui sera signé avec l'Agence Régionale de Santé au premier trimestre 2021, ainsi qu'avec les orientations stratégiques de l'Association.

Ils sont présentés ici de manière synthétique.

### **Objectif n° 1 : Poursuite de la démarche qualité et les évaluations**

La poursuite de la démarche qualité par la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'action qualité, ainsi que les évaluations interne et externe à venir, vont permettre une évolution positive de l'accompagnement des usagers ainsi que de la gestion des établissements de l'Association.

### **Objectif n° 2 : Mettre en œuvre la transformation de l'offre**

- Adopter une organisation permettant de fonctionner en mode intégré
- Développer les pratiques d'inclusion dans les structures de droit commun, y compris dans le champ de la petite enfance
- Développer un réseau de partenaires locaux dans le champ de l'insertion professionnelle
- Poursuivre le partenariat avec l'Education Nationale
- Développer la scolarisation des jeunes en milieu ordinaire
- Devenir une équipe ressource pour les partenaires du secteur ordinaire

### **Objectif n° 3 : Développer l'aide aux aidants et le droit au répit**

- Identifier et évaluer les besoins des aidants dans la prise en charge de leur enfant
- Proposer et soutenir des solutions de répit
- Développer des partenariats avec les lieux de répit de droit commun et les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAPP)

### **Objectif n°4 : Accompagner le passage de l'enfance à l'âge adulte pour éviter les ruptures de parcours**

- Développer des partenariats avec les acteurs du secteur médico-social adulte
- Accompagner les jeunes et leurs familles dans cette transition : information, visites, stages de découverte etc...
- Développer un projet d'insertion professionnelle pour les jeunes accueillis à l'IME, en complément de l'offre existante sur le territoire.

### **Objectif n°5 : Améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes avec autisme et garantir aux personnes souffrant de handicap psychique**

- Mettre en place l'outil d'appui à l'évolution de l'offre tel que décrit dans l'instruction du 18 décembre 2015.
- Former les professionnels aux approches comportementales, à la gestion des comportements problématiques.

### **Objectif n°6 : Mettre à jour et assurer un suivi de la démarche de gestion des risques**

- Mettre à jour le document unique
- Formaliser le plan bleu
- Revoir la procédure de gestion des événements indésirables

**Objectif n°7 : Optimiser la gestion des ressources humaines et améliorer l'attractivité de l'établissement**

- Instaurer une procédure d'accueil des nouveaux salariés, remplaçants et stagiaires.
- Définir, formaliser et mettre en place une politique de GPEC intégrant notamment un plan d'accompagnement au changement.

**Objectif n°8 : Adapter l'immobilier et les locaux à l'évolution du public accueilli et à la transformation de l'offre**

- Définir un projet immobilier permettant la mise en œuvre des projets associatifs et favorisant la qualité du cadre de vie des personnes accueillies, le cas échéant en partenariat avec d'autres associations (du secteur sanitaire, médico-social, sportif ou social).

**Objectif n°9 : Engager l'association dans le développement durable**

- Privilégier les circuits courts et les produits de saison dans les menus proposés
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Veiller à la surconsommation des fluides

**Objectif n°10 : Fiabiliser les systèmes d'information et développer les nouveaux outils de partage de données entre professionnels**

- Elaborer un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)
- Mettre en place le dossier informatisé de l'utilisateur
- Mettre en place des logiciels de gestion

**Objectif n°11 : Développer des actions de prévention et d'éducation à la santé adaptées aux publics accueillis**

- Accompagner la question de la vie affective relationnelle et sexuelle tout au long du parcours des jeunes
- Mener des actions d'éducation à la santé adaptées à l'âge et au profil des jeunes

**Objectif n°12 : Poursuivre la participation à la RAPT et développer les partenariats**

- Maintenir et développer la coopération avec Handicap22, les équipes mobiles, les ESMS du territoire, les structures sanitaires et sociales (ASE), ainsi qu'avec l'Éducation Nationale et les professionnels libéraux.
- Former les équipes à l'accompagnement des situations complexes.

L'ensemble de ces actions fera l'objet d'un suivi dans un plan d'action associatif reprenant les différentes thématiques précitées. Ce plan d'actions sera également assorti d'indicateurs.

## CONCLUSION

Ce projet institutionnel sera décliné et approfondi en équipe sur différents aspects, parmi lesquels :

- Le projet éducatif
- Le projet pédagogique
- Le projet de soins
- Le projet de service SESSAD

En résumé, l'orientation de l'Association Les Vallées est d'être un acteur majeur de l'inclusion sur le territoire, en lien avec un réseau solide de partenaires spécialisés et de droit commun. Pour relever ce défi, notre plus grande force est l'engagement des professionnels, leur capacité à identifier les besoins des personnes et à innover dans les réponses apportées.

Projet validé par le Conseil d'Administration des Vallées le 18 février 2021

Présentation au CVS le 26 mai 2021

Thérèse TEILLARD

Directrice

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'T' followed by a horizontal line and a smaller, cursive-style signature.